

## Bébé avorté par erreur : une folie espagnole

Author : Jeanne Smits

Categories : [avortement](#), [Jeanne Smits](#)

Date : 6 mars 2012



*Gemma, la maman mécontente*

Source photo : [Infocatolica](#).

Un couple de la ville andalouse de Cadix [réclame](#) 214.000 euros de dommages et intérêts après avoir, selon ses dires, subi une erreur dans l'avortement « thérapeutique » d'un de ses deux jumeaux. L'histoire est un vrai concentré de culture de mort.

Gemma F.M. ressent de la « rage », a-t-elle confié à la presse espagnole qui reprend largement cette erreur médicale (même si la clinique accusée, celle de El Sur-Atocha de Séville, qui annonce n'avoir pas eu à ce jour de réclamation de la part des parents). Gemma, 36 ans, en était à sa 20e semaine de grossesse, et elle attendait des jumeaux, fruit d'une 8e tentative de fécondation *in vitro* (les 7 précédentes avaient avorté – au sens littéral du terme). Mais patatras, l'échographie de surveillance allait révéler que l'un des deux bébés avait une malformation cardiaque grave.

C'est pour lui éviter de naître avec une « mauvaise qualité de vie » et pour donner davantage de chances à l'autre que Gemma et son mari se sont mis d'accord, « avec beaucoup de peine et de douleur » pour demander un avortement « médical » visant à supprimer le fœtus non conforme, et se sont rendus pour cela à la [clinique](#) d'avortements El Sur, le 22 décembre dernier. Une clinique reconnue par les services de santé d'Andalousie (SAS) et qui se vante de ne pratiquer que des interventions parfaitement légales dans un environnement de qualité et d'écoute...

Dans la salle d'opération, s'appêtant à planter une longue et fine aiguille creuse dans le ventre du bébé malade pour pratiquer une « foëtolise » – le mettre à mort – le médecin, raconte Gemma, a demandé duquel des deux enfants il s'agissait : celui de gauche ou de droite ? « C'est vous le médecin, pas moi », a-t-elle répondu. Sur quoi il a fait faire une échographie. Un peu affolés, Gemma et son mari lui redemanderont par cinq fois s'il est sûr de son coup.

Mais deux jours plus tard, en consultation de maternité de retour à Cadix, une nouvelle échographie allait révéler qu'on avait « piqué le fœtus sain ». Gemma a beaucoup pleuré, elle raconte qu'elle voulait mourir — et elle a subi une nouvelle intervention pour faire avorter, pour le coup, le bébé malade.

Elle a déjà fait savoir que si elle obtient l'indemnisation réclamée, elle s'en servira pour financer de nouveau les « coûteux traitements » auquel elle entend se soumettre pour « devenir mère une nouvelle fois ».

Un cas similaire s'est [produit](#) en Australie fin novembre...

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?  
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)